

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

OBJET : N° D25-01-05 CHOIX D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire de Castillon-la-Bataille,
Vu l'article L.2122-22° du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/03-17/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,
Considérant l'offre de crédit de trésorerie de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente d'un montant de 150.000€ afin d'assurer le financement à court terme des dépenses,

Décide

Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la ville de Castillon la Bataille décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente une ouverture de crédit dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à la ville de Castillon la Bataille, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de la ville de Castillon la Bataille.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la ville de Castillon la Bataille décide de contracter auprès de la la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes sont les suivantes :

- Montant : 150.000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable €STER + marge de 0,50 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : Chaque mois civil, à terme échu
- Frais de dossier : . 150 Euros
- Commission d'engagement : NEANT
- Commission de gestion : NEANT

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250121-D250125-A1
Date de télétransmission : 22/01/2025
Date de réception préfecture : 22/01/2025

- Commission de mouvement : NEANT

- Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de la ville de Castillon la Bataille.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement

Article 2: Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes.

Article 3: Monsieur le Maire est autorisé à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Article 4: Monsieur le Maire et Madame la Receveuse Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 21 janvier 2025

Le Maire

Jacques Breillat

